

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIERE
05230 LA BATIE NEUVE

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 1ER OCTOBRE 2024

Membres en exercice : 33
Membres présents : 25
Procurations : 6
VOTES : 31
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

N° 2024/7/26

L'an deux mil vingt-quatre, le premier du mois d'octobre, à dix-huit heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le vingt-cinq septembre deux mil vingt-quatre.

Présents

AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BERTOCHIO Cédric, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, KUENTZ Adèle, LESBROS Pascal, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PHILIP Michel, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SPOZIO Christine.

Absents excusés

ACHARD Liliane, CARRET Bruno, FACHE Valérie, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, PARENT Michèle, SAUMONT Catherine, VANDENABEELE Magali.

Procurations

Mme ACHARD Liliane donne procuration à Mme SPOZIO Christine
M. CARRET Bruno donne procuration à Mme DURIF Marlène
M. MAENHOUT Bernard donne procuration à M. SARRAZIN Joël
Mme PARENT Michèle donne procuration à M. ESTACHY Jean-François
Mme SAUMONT Catherine donne procuration à M. CESTER Francis
Mme VANDENABEELE Magali donne procuration à M. BONNAFFOUX Joël

Madame Christine SPOZIO est élue secrétaire de séance

Objet : Approbation et signature du cahier des prescriptions techniques pour la réalisation des travaux d'eau potable

Il est nécessaire de rédiger un cahier des prescriptions techniques relatif à la réalisation de travaux d'eau potable exécutés sur le territoire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

Ce document a pour objet de définir :

- Les démarches administratives ;
- Les règles de dimensionnement des ouvrages ;
- La nature des matériaux de construction à utiliser ;
- Les contrôle et essais à effectuer.

Il s'adresse aux aménageurs publics ou privés qui construisent sur le territoire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance et qui posent des réseaux d'eau potable (branchement ou conduites principales).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'exposé énoncé ci-dessus ;
- Approuve les termes du cahier des prescriptions techniques pour la réalisation des travaux d'eau potable sur la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance ;
- Autorise Monsieur le président à signer ledit document.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Le président de la Communauté de
Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Monsieur Joël BONNAFFOUX

Le secrétaire de séance

Madame Christine SPOZIO



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le 03 octobre 2024

Et de la publication, le 10 octobre 2024

(Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication).